



## Mutation sans aucun remboursement ni frais

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **01:26**

bonjour voila je vous explique ma situation. je travaille en tant que chargé de clientèle dans une banque étrangère dont le siège et l'agence dont je dépends se trouvent à Paris. j'ai été recruté le 19/07/2005 en CDD qui se terminait en novembre 2005. j'ai été muté en Bretagne en octobre 2005 malgré tout le déménagement étant à mes frais, je n'ai eu aucun remboursement de leur part. depuis je n'ai jamais signé aucun contrat et il ne voulait pas me donner de statut professionnel. j'ai continué malgré tout à travailler depuis. je me déplace avec mon véhicule personnel (entretien assurance à mes frais), et je parcours environ 1200 kilomètres par semaine, ma voiture n'a plus de valeur, alors que tous mes collègues ont eu une voiture de fonction. ils ont droit à une formation professionnelle et moi non. je dois travailler les dimanches, et il est possible que je travaille de 9h00 à 23h00 parfois. mon responsable m'appelle constamment afin de me dire que mes chiffres ne vont pas et que si je ne suis pas capable "que je prendrais la porte" et ceci chaque semaine lors d'entretiens téléphoniques. aujourd'hui j'ai reçu un courrier stipulant que mes objectifs annuels n'avaient pas été atteints et qu'ils ont l'intention de me licencier fin juin. pouvez-vous me dire quels sont mes droits, et que puis-je faire pour me défendre étant donné que je trouve que mes droits ont été bafoués et que j'ai subi des harcèlements moraux. je vous remercie de bien vouloir me répondre. cordialement